

Association Solillers

Manifeste des règles de la vie en communauté au quotidien au sein de l'Association SOLILLERS

C'est une organisation de la vie qui fait appel aux principes des droits humains, de l'éducation populaire, de la pédagogie sociale et d'une approche relationnelle défendant la dignité humaine. Le respect de cette organisation est essentiel pour et par toute personne fréquentant l'association et désirant y participer et s'y engager. Le non-respect de cette organisation pourra entraîner la perte de qualité de membre de l'association, la perte de responsabilités au sein de l'association tout en évitant (si cela est possible) tout acte d'exclusion définitive.

Chapitre I. Reconnaissance de la pédagogie sociale

Article 1. Le respect des savoirs des « publics »

Nous devons respecter les savoirs des publics. Ceux-ci viennent avec leurs histoires, leurs vécus, leurs expériences qui sont et qui forment des savoirs, des connaissances. Nous devons discuter de la réalité concrète sans mettre de côté la violence ou l'agressivité.

Article 2. Le risque, l'acceptation du nouveau et le rejet des discriminations

Le bénévole doit accepter le risque. Ce risque, c'est accepter les colères et les désaccords chez la personne accueillie, c'est accepter les différences, c'est rejeter les discriminations. La pratique fondée sur des préjugés nie la véritable démocratie. L'acte de communication doit considérer l'autre, celui que l'on accueille. Le bénévole doit être respectueux car il a un pouvoir sur la personne qui vient le voir.

Article 3. Le respect de l'autonomie de la personne

Le bénévole ne doit pas inférioriser la personne qu'il accueille, qu'il accompagne, avec qui il est en lien. Il ne doit pas se moquer, il ne doit pas ironiser, il doit respecter la curiosité de l'autre. L'autoritarisme étouffe la liberté.

Article 4. Du bon sens

Nous faisons la différence entre l'autorité et l'autoritarisme, entre le laisser-faire et la liberté. Pour cela nous questionnons notre pratique quotidienne afin de jamais faire preuve d'autoritarisme, en respectant la liberté. Pour cela, nous avons le droit à l'expérimentation et au changement de position selon les situations, les moments, les contextes... Il n'y a pas de méthode ou de guide. Il y a le bon sens. Le bon sens permet de

réduire la distance entre ce que nous disons et ce que nous faisons, entre le discours et la pratique.

Article 5. Humilité, tolérance et lutte pour la défense des salariés (des éducateurs, des pédagogues)

La reconnaissance de l'éducateur (conditions de travail, droits, salaires) fait partie intégrante de la pratique d'éducation. Ces éléments ne sont pas extérieurs à la posture éthique de l'éducateur. Le salarié doit être formé pour former, l'éducateur doit être humble pour former, l'éducateur doit apprendre l'inachèvement pour former, l'éducateur doit respecter l'apprenant dans sa critique... les conditions de travail doivent permettre ces postures et ces pratiques. Le bénévole est garant de ces conditions de travail.

Article 6. La joie et l'espérance

C'est la désespérance qui immobilise l'être humain. L'être doit rester un être d'espérance. Le pédagogue lutte contre le fatalisme contre tout ce qui semble « naturel », tout ce qui semble ne pas pouvoir changer. L'espérance doit être la puissance motrice pour tout acte pédagogique. Nous affirmons notre droit à la colère face à la docilité. Pour nous, l'histoire est un temps de possibilités et non un temps pour subir, se résigner, s'adapter. Le bénévole est du côté de la joie qui permet l'action et le changement. Le bénévole doit accompagner les « publics » vers la joie et l'espérance et ne pas laisser les personnes sur le chemin de la tristesse.

Article 7. De savoir écouter

Un sujet qui parle doit savoir écouter. Chacun a le droit d'exprimer ce qu'il a à dire. Mais il n'est pas le seul à avoir quelque chose à dire. Et ce qu'il a à dire n'est pas nécessairement la vérité énonciatrice, celle attendue par tous. L'écoute ne diminue pas la capacité à ne pas être d'accord. Chacun conserve le droit de s'opposer et de se positionner.

Article 8. De vouloir du bien aux publics

La compétence du bénévole est essentielle car elle permet l'autorité du bénévole et sa légitimité. Le bénévole doit s'engager et prendre parti. L'acte de former, d'accompagner, d'éduquer, c'est aussi agir sur le monde et le réel et c'est pouvoir le transformer. Un des enjeux du bénévole est de permettre chez le « public » la prise de conscience et ainsi agir sur le monde. Le bénévole doit donner la possibilité aux « publics » de participer à la construction du monde, de participer à l'histoire. Le fait d'éduquer, de former, c'est être ouvert à la parole des autres. C'est être disponible. Le bénévole ne doit être ni laxiste ni autoritaire. Il doit être conscient de son pouvoir, mais aussi du pouvoir des mots qu'il

transmet. Le bénévole doit vouloir du bien. Il doit prendre en compte l'affect et exprimer son affection aux « publics ».

Article 9. La relation et l'approche relationnelle

Privilégier la rencontre, c'est souhaiter entrer en relation. Une relation durable pour se connaître, pour construire ensemble, pour nouer des liens, pour travailler. Cette relation se construit en tenant compte des rapports sociaux de classe, de sexe et de race, sans surplomb, sans aucune forme de supériorité, dans une acceptation de l'autre et de sa culture... C'est une approche sincère, libre et volontaire. C'est une approche qui n'impose pas, qui laisse le temps, qui prend le temps, qui accepte les tensions, les mensonges, les conflits... C'est une approche qui reconnaît la dissymétrie des rapports entre les êtres humains.

Article 10. La confiance

Nous avons confiance en l'autre, nous avons confiance en son humanité. Cela nous entraîne loin du contrôle, de la contractualisation, de la surveillance. C'est parce qu'il existe de la confiance que la relation sera authentique et sincère. Nous avons l'espoir que cette confiance devienne mutuelle mais nous ne l'attendons en retour. Ce n'est jamais du « donnant donnant », ce n'est pas de l'échange. C'est une confiance que nous souhaitons installer dans le temps et avec le temps, dans une stabilité. Sommes-nous déçus parfois ? Oui, mais cela ne nous empêche pas de recommencer, toujours... Parce que nous sommes persuadés que sans confiance, rien ne dure vraiment, rien n'est solide, rien ne se construit.

Article 11. La reconnaissance

C'est d'abord l'attachement que nous exprimons à l'autre (à celle et à celui que nous rencontrons, que nous côtoyons). Cet attachement, nous l'appellerons l'amour ou l'amitié. Nous l'exprimons directement, nous le verbalisons, nous le montrons et nous le démontrons en paroles et en actes. Nous encourageons et nous aimons. La reconnaissance passe aussi par accorder de l'importance aux capacités, aux qualités, aux qualifications des personnes que nous fréquentons. Nous valorisons ces capacités. Chaque personne agit, travaille avec ses qualifications et parce qu'elle détient des qualifications. Enfin, la reconnaissance est, également, déterminée par le droit, par le fait d'avoir et d'obtenir des droits. C'est ainsi que les hommes, les femmes et les enfants seront reconnus et auront confiance en eux, en l'autre, auront de l'estime en eux, en l'autre et auront du respect pour eux et pour l'autre.

Article 12. La convivialité et l'hospitalité

Nous sommes heureux d'accueillir les personnes, tous les jours. Celles que nous connaissons, celles que nous côtoyons, celles que nous rencontrons, celles que nous voyons pour la première fois. Alors nous leur accordons du temps. Nous leur donnons une place. Nous les installons, nous les invitons. Nous partageons un temps. Nous leurs offrons un café, une boisson, à manger. Nous partageons un goûter, un petit déjeuner,

un repas, un verre. Nous restons avec elles. Nous prenons de leurs nouvelles. Nous faisons attention à elles. Nous avons de l'attention.

Article 13. La sécurité et le réconfort

Nous nous intéressons aux corps et dans quel état sont les gens. Nous apportons du soin. Les sécurités que nous voulons apporter sont personnelles, collectives, temporelles et matérielles. Les sécurités personnelles sont liées à l'inconditionnalité. Elles se déterminent en actes dans ce que nous appelons, aussi, les sécurités affectives. Par sécurités collectives, nous entendons le fait d'appartenir à un collectif. Chacun a le statut de membre du collectif (de la communauté). Tout le monde peut en faire partie. Personne ne doit rejeter l'autre de collectif. La sécurité temporelle, c'est notre capacité à inscrire notre action dans le temps. La régularité, la stabilité entraînent la confiance. C'est la sécurité d'être là, d'être présent. La sécurité matérielle, c'est répondre aux besoins : santé, vêtements, administration, droits, alimentation, logements...

Chapitre V. Une reconnaissance de droits

Article 14. Des droits immuables pour toutes et tous

La communauté Solillers proclame et reconnaît des droits immuables pour toutes et tous. Toutes et tous, enfants ou adultes, nous sommes des personnes, des sujets. Chacun d'entre nous avons des droits.

Ce travail a été largement inspiré par Janusz Korczak à travers ses expériences, ses propositions, ses réflexions. Nous avons repris et décliné sa pensée autour des droits, des règles de la vie, du respect, de l'amour.

Les droits pour chaque être humain :

- Le droit à la santé.
- Le droit aux meilleures conditions pour notre développement.
- Le droit à l'amour.
- Le droit au respect (d'avoir des droits)
- Le droit de vivre dans le présent.
- Le droit d'être ce que nous sommes.
- Le droit de se tromper.
- Le droit de ne pas savoir.
- Le droit d'être pris au sérieux.
- Le droit d'être bien entouré.
- Le droit d'être accompagné.
- Le droit de désirer, de réclamer, de demander.
- Le droit que l'on respecte nos biens.
- Le droit à l'éducation.

- Le droit de jouer.
- Le droit de rêver.
- Le droit d'avoir des secrets.
- Le droit de donner son opinion.
- Le droit de protester contre une injustice.
- Le droit d'avoir un espace et un temps où l'on peut juger et être jugé par ses pairs.
- Le droit d'être défendu.
- Le droit d'être triste.

Pour nous, les règles de la vie se basent sur les dix points qui suivent.

1. Chacun mérite respect, confiance et bienveillance.
2. Nous réclamons le respect pour l'ignorance de chacun d'entre nous.
3. Nous demandons le respect pour notre travail d'apprentissage.
4. Nous voulons le respect également pour notre infortune et nos larmes.
5. Nous réclamons le respect pour la propriété et pour les biens que l'on possède.
6. Nous réclamons le respect pour les mystères et les aléas de notre laborieux travail de croissance, de développement, d'apprentissage et de connaissance.
7. Nous voulons le respect pour l'heure et le jour présents.
8. Nous demandons le respect pour chaque instant de vie.
9. Nous demandons le respect (si ce n'est l'humilité) envers l'innocence de l'enfance
10. Nous réclamons de l'amour pour chacun d'entre nous et le respect de cet amour qui est la source de la confiance que l'on a pour nous et pour tous les autres.

Chapitre VI. La nature humaine

Article 15. Des invariants pour la communauté Solillers

Nous nous sommes inspirés du travail d'Élise et Célestin FREINET. Nous les reprenons à notre compte pour une vie nouvelle et moderne, une vie communautaire.

Invariant n°1 :

Les enfants et les adultes sont de la même nature. Il existe des différences de degré, des différences de rythmes entre les êtres humains mais pas de nature. Chacun d'entre nous

est un être inachevé, chacun d'entre nous a des forces. Nous agissons et réagissons, nous vivons, nous grandissons, nous vieillissons, nous mangeons, nous nous défendons, nous sentons, nous souffrons, nous cherchons, nous travaillons, nous apprenons...

Invariant n°2 :

Être plus grand, être plus fort, être plus vieux ne signifie pas forcément être au-dessus des autres sujets et ne signifie pas avoir plus d'importance aux yeux de la communauté.

Invariant n°3 :

Le comportement d'un être humain est fonction de son état physiologique, organique et constitutionnel, de sa santé, de son moral...

Invariant n°4 :

Nul l'enfant et nul adulte n'aime être commandé d'autorité.

Invariant n°5 :

Nul n'aime s'aligner, parce que s'aligner, c'est obéir passivement à un ordre extérieur.

Invariant n°6 :

Nul n'aime se voir contraint à faire un certain travail, même si ce travail ne lui déplaît pas particulièrement. C'est la contrainte qui est paralysante.

Invariant n°7 :

Chacun aime choisir son travail, même si ce choix n'est pas avantageux.

Invariant n°8 :

Nul n'aime tourner à vide, agir en robot, c'est-à-dire faire des actes, se plier à des pensées qui sont inscrites dans des mécaniques auxquelles il ne participe pas.

Invariant n°9 :

Il nous faut motiver le travail et organiser le travail qui illumine.

Invariant n°10 :

Il ne faut pas de règles figées et rigides que l'on ne peut discuter, changer, faire évoluer.

Invariant n°11 :

Personne, ni enfant ni adulte, n'aime le contrôle et la sanction qui sont toujours considérés comme une atteinte à la dignité, surtout lorsqu'ils s'exercent en public.

Invariant n°12 :

Les notes, les classements, les évaluations sont toujours une erreur. Une appréciation est, toujours, teintée de subjectivité, d'imperfection... donc ne peut être juste. Nous refusons la compétition individuelle et préférons relever des défis collectivement. Nous préférons célébrer ensemble nos réussites collectives.

Invariant n°13 :

L'ordre et la discipline sont nécessaires en communauté.

On doit éviter la brutale autorité donc nous avons besoin de beaucoup plus d'ordre et de discipline

L'ordre et la discipline : c'est l'organisation du travail.

Invariant n°14 :

Les punitions sont toujours une erreur. Elles sont humiliantes pour tous et n'aboutissent jamais au but recherché.

Invariant n°15 :

La vie nouvelle en communauté exige la coopération, c'est-à-dire la gestion par les usagers et les éducateurs de la vie et du travail.

Invariant n°16 :

On prépare la démocratie de demain par la démocratie dans la vie quotidienne de notre communauté. Un régime autoritaire ne saurait être formateur de citoyens démocrates.

Invariant n°17 :

On ne peut éduquer que dans la dignité. Respecter les enfants et les adultes, ceux-ci devant respecter les éducateurs.

Invariant n°18 :

L'opposition de la réaction pédagogique, élément de la réaction sociale et politique est aussi un invariant avec lequel nous aurons, hélas ! à compter sans que nous puissions nous-mêmes l'éviter ou le corriger.

Invariant n°19 :

Il y a un invariant aussi qui justifie tous nos tâtonnements et authentifie notre action : c'est l'optimiste espoir en la vie.

Fait à Lillers, le 02 mai 2024.

Voté en Conseil d'Administration le 19 avril 2024.

Pour le Conseil d'administration.
Et le bureau de l'Association.
Le Président, Gilles RANVIN



Pour la direction.
Et l'équipe des salariés.
Le co-directeur, Christophe PRUVOT

Association SOLILLERS
Place des FFI
62190 LILLERS
07 86 35 71 22

